

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 02 FEVRIER 2016**

Le 02 février 2016 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN, René COSNARD, Peggy MALABRY, Laurent COEURET, Christelle COLAS

Date de convocation : 29 janvier 2016

Date d'affichage des décisions : 17 février 2016

Françoise FORGEARD a été élue secrétaire

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2015**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 janvier 2016 n'ayant pas été diffusé aux membres du Conseil, il sera mis à l'approbation du conseil de mars.

**1. INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant l'automatisme des indemnités de fonction des Maires.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et conformément aux articles 3 et 18 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015, les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité de fonction du maire est fixée automatiquement au taux maximum du barème et sans délibération du Conseil Municipal.

L'indemnité des adjoints est déterminée par délibération du Conseil Municipal.

Mr le maire porte à la connaissance du Conseil, qu'en adéquation avec sa notion de service public, des efforts budgétaires demandés par l'Etat et face à l'engagement pris lors de son élection en mars 2014, il refuse de percevoir le taux maximum de son indemnité soit 646,25€ brut mensuel et continuera de percevoir la somme de 401,06€ brut mensuel

Mr le maire interroge les trois adjoints concernant le montant de leur indemnité.

Messieurs BREBION, DEROUIN et COSNARD souhaitent que leur indemnité demeure au même taux que lors de leur élection, à savoir 250,90€ brut mensuel pour le 1<sup>er</sup> adjoint et 201,48€ brut mensuel pour le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, prend note de la décision de Mr le Maire concernant le maintien de son indemnité à 401,06€ brut mensuel, valide l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint à 250,90€ brut mensuel et l'indemnité du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> adjoint à 201,48€ brut mensuel.

**2. CONTRAT TELESECURITE MAIRIE ET ATELIER**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'effraction du 16 décembre dernier, la Ste GROUPAMA qui assure les bâtiments communaux a proposé une étude de télésurveillance pour la mairie et l'atelier communal.

Le devis reçu de la Société SECURITE OUEST SERVICE comprend la fourniture du matériel (location) et la télémaintenance avec intervention d'agents en cas d'intrusion.

Devis ACTIVEILLE      alarme et télémaintenance      36,59€ TTC/mensuel et 99,34€ TTC installation matériel  
 Alarme, vidéo, télémaintenance      46,63€ TTC/mensuel et 99,34€ TTC installation matériel

Mr le Maire précise également que l'installation d'un système d'alarme engendrera une réduction des primes d'assurance de 15%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à signer le devis SECURITE OUEST SERVICE avec pour option : alarme, vidéo et télémaintenance pour la mairie et l'atelier communal, soit un abonnement mensuel de 46,63€ TTC et un coût d'installation du matériel de 99,34€ TTC

### **3. TRAVAUX : ANCIENNE COUR, SALLE DES FETES, TOITURES**

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal, des devis demandés pour différents travaux.

#### **Réfection de l'ancienne cour et cheminement salle des fêtes (prix TTC)**

	COUR	CHEMIN	TOTAL
EIFFAGE (sans géotextile)	7 891,02	3 031,20	10 922,22
EIFFAGE (avec géotextile)	8 233,02	3 108,00	11 341,02
COLAS (sans géotextile)	5 399,78	1 717,60	7 117,38
COLAS (avec géotextile)	6 040,46	1 858,91	7 899,37
PIGEON (sans géotextile)	10 935,62	2 872,92	13 808,54
PIGEON (avec géotextile)	11 250,26	2 925,91	14 176,17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'attendre l'établissement définitif du budget 2016.

#### **Peintures de la Salle des Fêtes (prix TTC)**

	PEINTURE	RADIATEURS	PARQUET	TOTAL
TOUT NET	12 874,20	1 923,24	1 382,06	16 179,50
BOUET	12 933,60	1 584,00	0,00	14 517,60
LA MACHINERIE	15 284,00	0,00	0,00	15 284,00
MT PEINTURE	16 560,60	936,00	4 722,30	22 218,90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à signer le devis BOUET pour les travaux de peintures de la Salle des Fêtes et pour un montant TTC de 14.517,60€

#### **Toitures (prix TTC)**

	DEMOUSSAGE (1)	COUVERTURE ARDOISES	COUVERTURE TUILES
MENARD/SAMSON	4 979,94	12 875,98	14 188,62

(1) Toitures arrière mairie, salle polyvalente, chaufferie, préau et logement 5 rue de l'Ecole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de demander des devis à d'autres entreprises.

#### **4. SARTHE A VELO**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Sarthe entend développer le cyclotourisme. Afin de matérialiser les circuits vélo et de les valoriser auprès des cyclotouristes il convient de les jalonner. L'opération de pose de la signalétique sera organisée conjointement entre le Pays du Perche Sarthois et les Communautés de communes du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire d'accorder une autorisation de voirie communale à un usage de boucle vélo et pour l'implantation d'une signalétique directionnelle sur le domaine public routier communal.

Mr le Maire soumet au Conseil les circuits relatifs à la commune ainsi que les panneaux de signalétique prévus à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte le principe du projet des boucles vélo, autorise leur passage sur le domaine public routier communal conformément aux cartes fournies, autorise le Pays du Perche Sarthois à intervenir sur le domaine public routier communal afin d'y implanter la signalétique nécessaire.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### **Circuit cycliste international SARTHE PAYS DE LA LOIRE**

Cette épreuve traversera Maisoncelles le mardi 5 avril vers 11h30. Le Comité d'Organisation demande la mise en place d'un service de signaleurs. Mrs BREBION, COSNARD et DEROUIN se portent volontaires.

##### **SIAEP BOULOIRE**

Mr DEROUIN fait le compte-rendu de la dernière réunion. Le contrat d'affermage est renouvelé pour 12 ans. Le prix du m3 d'eau sera en augmentation pour la tranche 0 à 120m3, afin de dégager de la trésorerie pour envisager certains travaux indispensables.

##### **Commissions**

Finances le 10 février à 18h

Commission communale des impôts directs le 2 mars à 18

Voirie le 12 mars à 10h

Permanence de Madame Marietta KARAMANLI, lundi 7 mars à 16h45 suivie d'une réunion publique à 18h à la salle polyvalente.

Prochain conseil mardi 8 mars 2016

##### **La séance est levée à 21H20**

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	Absent excusé
COSNARD René	
DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
FORGEARD Françoise	

COLAS Christelle	Absente excusée
MALABRY Peggy	
MORTIER Denis	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	